

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Projet n° I_CO_N_IMB15083X00KX
N° de dossier : 1080477//2500126 /
Date : 25/06/2025
Contact : Mielvaque, Axel

UCI AURA CONSTRUCTEL RCC
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT
BP
PORTES LES VALENCE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE
15000 AURILLAC

Permission accordée : conforme à la PI du 07/07/2025
Date et signature : (Nom et qualité)

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

le 07/07/2025

Philippe BENIT

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

15250 JUSSAC - RD922.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	60		m. d'artère	60	
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	2				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation d'artère aérienne,

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Commentaires : I_CO_N_IMB15083X00KX Implantations de 2 poteaux Orange de types FL7 et FL8 suite au calcul de charges nOK des appuis Enedis
--

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 25/08/2025
--

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)
--

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040



PROPOSITION D'IMPLANTATION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération : Tranchée(s)

RD n° 59 et 922

Demande de : ORANGE

Objet de la demande : Implantation de 2 poteaux orange type FL7 et FL8

Commune(s) : JUSSAC Lieu-dit : La Barraque

Le 7 juillet 2025, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Victor PREUD'HOMME représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) Observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
59	Cat3	Au PR 12+721	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			Pose d'un support aérien A l'intérieur de la parcelle AL 54
922	Cat1	Au PR 12+721	D	SA				A 4 m En crête de talus			Pose d'un support aérien En crête de talus

*** LE SUPPORT AERIEN situé sur la RD 59 au PR 12+721 DEVRAT ETRE SITUE DANS LA PARCELLE AL 54, POUR RESPECTER LES DISTANCE D'IMPLANTATION RECOMMANDEE PAR LE REGLEMENT DE VOIRIE DEPARTEMENTALE**

* Techniques :
 TT = tranchées traditionnelles
 TE = tranchées étroites
 FD = Forage dirigé
 F = Fonçage
 SA= Supports aériens



